



Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire Séance du 24 mars 2022

* * * * *

Le 24 mars 2022 à 19h,

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à la salle du Conseil à Champagnole, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présent(e)s : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Guy SAILLARD, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Bruno RAGOT, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Daniel ROZ, M. Olivier CAVALLIN, M. Vincent JEANNOT suppléant, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Christian DRECQ, M. Laurent BERTHET-TISSOT, Mme Nelly SAILLARD suppléante, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Jean-Pierre MASNADA, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN

Suppléant(e)s sans voix délibérative : M. Christophe FELIX, M. Henri HUMBERT

Excusé(e)s : Mme Chantal MARTIN, Mme Arielle BAILLY, M. Pascal GRENIER, M. Pascal TISSOT, Mme Michèle GIROD, Mme Sylvie GUY, M. Alain REYMOND, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, Mme Odile DUBOZ, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gérard CART-LAMY, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Patrice MAIRE, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Dominique CHAUVIN, M. Alexandre DELIAVAL, M. Patrick VUITTENEZ, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Pascal GREFFET, Mme Evelyne COMTE, M. Alain CUBY, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : M. Gérard CART-LAMY donne pouvoir à M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Patrick VUITTENEZ donne pouvoir à M. Jean-Paul MAITRE, Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Bénédicte RIGOULET

Secrétaire de Séance : M. Alain CUSENIER

Présent(e)s à titre consultatif : Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. François JACQUIER

* * * * *

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil de communauté du 24 mars 2022

1	Modification des représentants au Comité syndical du SICTOM	1
AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES		
2	Aide à l'Immobilier d'Entreprise, modification du règlement d'intervention	1
3	Union commerciale et artisanale de Champagnole et des environs, attribution de subvention	2
ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES		
4	Conventions Spéciales de Déversement (CSD)	2-3
5	Projet de système d'assainissement à Cerniébaud, demande de subvention à l'Agence de l'Eau	3-4
FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE		
6	Comptes de gestion 2021	4 à 10
7	Comptes administratifs 2021	10 à 19
8	Bilan des acquisitions et cessions 2021	19-20
9	Affectation des résultats	20-21
10	Taux de fiscalité 2022	21
11	Budgets 2022	22 à 29
INTERFACE COMMUNES, COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DEPARTEMENT		
12	Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance	29-30
EMPLOI, INSERTION, POLE AGRO-ALIMENTAIRE ET SERVICES A LA POPULATION		
13	Tarif de la redevance d'usage de l'abattoir	31
ACTION SOCIALE ET MICRO-CRECHES		
14	Contrat Local de Santé	31-32

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération du 15 septembre 2020, le Conseil communautaire a désigné ses représentants au Comité Syndical du SICTOM Jura Est Champagnole Nozeroy Arbois Poligny Salins.

Ainsi, la commune de LA LATETTE était représentée par Madame Marion ETHEVENIN en qualité de titulaire et Madame Marie-Thérèse DAVID, en qualité de suppléante.

A la demande de l'actuelle déléguée titulaire, le Conseil municipal propose de désigner :

Mme Marie-Thérèse DAVID, Maire, en qualité de titulaire

Mme Marion ETHEVENIN, Conseillère, en qualité de suppléante.

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux formalités d'usage, désigne les représentants de la commune de LA LATETTE au Comité Syndical du SICTOM conformément à la demande des intéressées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation des représentants de la commune de LA LATETTE au Comité Syndical du SICTOM Jura Est Champagnole Nozeroy Arbois Poligny Salins.

AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

2022-3-02 **Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE), modification du règlement d'intervention**

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération en date du 11 avril 2017, la Communauté de communes a adopté la mise en place du dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE). Ce dispositif vise à soutenir les investissements immobiliers des entreprises industrielles souhaitant s'implanter ou s'agrandir sur le territoire.

La compétence d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise a été confiée exclusivement aux communes et EPCI. Pour cela, la Région peut intervenir dans le cadre de l'AIE, seulement en complément des aides de la Communauté de communes. Lors de sa séance du 30 mai 2017 le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'intervention relatif à l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise. Ce document présente les différentes modalités pour pouvoir bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce dispositif.

Afin de répondre de manière plus adéquate aux besoins du territoire, le Conseil a approuvé, par délibération du 15 avril 2021, l'éligibilité au régime de l'AIE des projets concernant des lieux de vente de produits alimentaires complémentaires à une activité de production et/ou transformation. Pour ces projets, l'aide de la Communauté de communes sera plafonnée à 5 000 € par projet, sous réserve du versement d'une aide régionale.

Dans cette même optique et toujours dans un souci de répondre aux besoins du territoire, il est aujourd'hui proposé au Conseil communautaire d'ouvrir le règlement d'intervention aux projets concernant des activités artisanales de charpente/menuiserie/zinguerie, lesquelles comprennent une activité de production.

Sont spécifiquement visées les activités de charpente/menuiserie/zinguerie comprenant une part importante de leur activité en production (par exemple : une activité de charpente qui produit et façonne son bois sur site pour réaliser ses constructions).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du régime d'intervention d'aide à l'immobilier d'entreprise visant à rendre éligible les projets de Charpentier/Menuisier ayant une activité de production.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapporteur : M. Rémi HUGON

L'Union commerciale et artisanale de Champagnole et des environs anime la ville et met tout en œuvre pour représenter le monde du commerce et de l'artisanat. Cette association est aussi un interlocuteur privilégié auprès des structures publiques – Ville, Communauté de communes, Chambre de Commerce, Préfecture. Elle accompagne également les commerçants et artisans dans leurs démarches et œuvre autour de 3 objectifs principaux :

- La promotion des commerces champagnolais et des alentours : avec le souhait d'élargir son action aux commerces de l'ensemble du territoire intercommunal. De nombreuses actions de communication sont élaborées par l'Union commerciale, laquelle communique tout au long de l'année sur différents supports (presse, affichage, réseaux sociaux...).
- L'animation : avec comme préoccupation centrale le client. L'Union commerciale souhaite le récompenser pour sa fidélité et propose régulièrement des opérations ponctuant les saisons.
- La coopération : l'Union commerciale a pour but de développer les liens de collaboration entre les différents partenaires, commerçants et artisans du territoire.

L'Union commerciale et artisanale sollicite une subvention à hauteur de 3.000 € pour l'année 2022 lui permettant d'alléger les charges de son budget de fonctionnement (notamment loyer et électricité).

Par ailleurs, elle sollicite également la Communauté de communes pour l'attribution d'une subvention de « rattrapage » de 3.000 € pour l'année 2021 où aucune subvention de fonctionnement n'avait été allouée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** une subvention de 6.000 € au titre des années 2021 et 2022 à l'Union commerciale et artisanale « Champa Sympa ».
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES

2022-3-04 Conventions Spéciales de Déversement (CSD)

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

L'article L-1331-10 du Code de la Santé Publique stipule que « tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement **autorisé** par le maire ou, lorsque la compétence en matière de collecte à l'endroit du déversement a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte, par le Président de l'établissement public ou du syndicat mixte, après avis délivré par la personne publique en charge du transport et de l'épuration des eaux usées ainsi que du traitement des boues en aval, si cette collectivité est différente. »

L'objectif de l'autorisation de déversement est la protection du système d'assainissement (réseau et STEP) et de son fonctionnement. L'essentiel est donc l'aptitude de la collectivité à transporter et traiter l'effluent industriel. Cette autorisation est complètement indépendante des autorisations préfectorales délivrées au titre des réglementations ICPE et Eau dont l'objectif est la protection de l'environnement.

L'autorisation de déversement (AAD) est un acte administratif unilatéral délivré par le Président de l'établissement public compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement, après avis de la personne publique en charge du transport et de l'épuration des eaux usées et de celle en charge du traitement des boues en aval.

Cette autorisation fixe les caractéristiques que doivent présenter les eaux usées pour être déversées au réseau de collecte des eaux usées et les conditions de surveillance du déversement.

L'autorisation de déversement peut être accompagnée d'une **convention de déversement (CSD)** entre l'établissement, la collectivité concernée et l'exploitant du service d'assainissement collectif qui définit les modalités juridiques, financières et techniques du raccordement de l'industriel ainsi que le partage des responsabilités entre tous les acteurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer les Arrêtés d'Autorisation ainsi que les Conventions Spéciales de Déversement pour chacun des sites industriels suivants : Baud Industries sur la commune de Sirod, SNTS sur la commune de Champagnole et la Fruitière du Temps Comté sur la commune de Pont-du-Navoy.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2022-3-05 **Projet de système d'assainissement à Cerniébaud, demande de subvention à l'Agence de l'Eau**

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Pour rappel, le projet sur la commune de Cerniébaud est le suivant :

Le village dispose d'un réseau de type pluvial qui récupère les eaux usées du village ainsi que les eaux de pluies de toitures et de voiries. La plupart des habitations du village disposent d'une fosse septique et sont raccordées au réseau. Ce réseau se rejette au milieu naturel.

Le bourg de Cerniébaud se trouve dans le PPR de la source de la Papeterie. L'arrêté de DUP de protection de la source de la Papeterie du 24 mars 2015 impose la mise en conformité de l'assainissement dans un délai de 2 ans.

La solution retenue à l'issue de l'étude d'avant-projet prévoit la fourniture et la pose de 870 ml de canalisation PVC et 32 tabourets de branchement. Aussi, deux postes de refoulement sont prévus afin de refouler les eaux usées jusqu'à la STEP et 610 mètres linéaires de refoulement vers la station de traitement.

Le montant du projet s'élève à :

- 369 770 € HT pour les réseaux.
- 243 432 € HT pour la station d'épuration.

Soit un total de 640 201 € HT hors études et frais annexes.

Compte-tenu de la DUP de protection de la Source de la Papeterie, le projet est finalement éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a minima pour la partie station de traitement des eaux usées.

Le projet avait été validé lors du Conseil communautaire du 15 Décembre 2021 (Délibération N°2021.9.11A).

Cette nouvelle délibération abroge ainsi la précédente.

A ce jour, le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses

DEPENSES	Montants (€HT)	Station	Réseau
Maitrise d'œuvre (étude)	17 800 €	8 900 €	8 900 €
Travaux	613 201 €	243 431 €	369 770 €
Frais de publication	1 000 €	500 €	500 €
Etudes annexes (géotechnique, topographie,...)	32 601 €	16 301 €	16 301 €
TOTAL HT	664 602 €	269 131,5 €	395 470,5 €

Recettes

Taux des RECETTES	Taux	Station	Réseau
		Taux	Taux
Etat (DETR)	30,0%	30%	30%
Agence de l'Eau	30,0%	30%	30%
Département	20,0%	20%	20%
Autofinancement	20,0%	20%	20%
TOTAL	100%	100%	100%

Montants des RECETTES	Montants (HT)	Station	Réseau
		Montants (HT)	Montants (HT)
Etat (DETR)	199 380,60 €	80 739,45 €	118 641,15 €
Agence de l'Eau	199 380,60 €	80 739,45 €	118 641,15 €
Département	132 920,40 €	53 826,30 €	79 094,10 €
Autofinancement	132 920,40 €	53 826,30 €	79 094,10 €
TOTAL	664 602,00 €	269 131,50 €	395 470,50 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter la subvention auprès de l'Etat, du Département du Jura et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- **AUTORISE** le Président, et par délégation le Vice-président, à signer tout document afférent à ce dossier.

FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

2022-3-06A Comptes de gestion 2021 – Budget général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06B Comptes de gestion 2021 – Budget annexe assainissement collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe assainissement collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe assainissement collectif,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe assainissement collectif, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06C Comptes de gestion 2021 – Budget annexe assainissement autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe assainissement autonome et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe assainissement autonome,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe assainissement autonome, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06D Comptes de gestion 2021 – Budget annexe abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe abattoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe abattoir,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe abattoir, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06E Comptes de gestion 2021 – Budget annexe centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe centre autistes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe centre autistes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe centre autistes, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06F Comptes de gestion 2021 – Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe ADS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ADS,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe ADS, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06G Comptes de gestion 2021 – Budget annexe ordures ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe ordures ménagères et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ordures ménagères,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe ordures ménagères, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06H Comptes de gestion 2021 – Budget annexe ZA EQUEVILLON

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Equevillon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Equevillon,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Equevillon, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06I Comptes de gestion 2021 – Budget annexe ZA LA PLANCHETTE

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA La Planchette et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA La Planchette,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe ZA La Planchette, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06J Comptes de gestion 2021 – Budget annexe ZA MIGNOVILLARD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Mignovillard et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Mignovillard,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Mignovillard, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06K Comptes de gestion 2021 – Budget annexe ZA CENSEAU

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Censeau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Censeau,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Censeau, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06L Comptes de gestion 2021 – Budget annexe ZA MONTROND

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Montrond et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Montrond,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Montrond, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06M Comptes de gestion 2021 – Budget annexe ZA SIROD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Sirod et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Sirod,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Sirod, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-06N Comptes de gestion 2021 – Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe Zone Commerciale et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Zone Commerciale,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe Zone Commerciale, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Bouvet et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA Bouvet,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Bouvet, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-3-07A Comptes Administratifs 2021 – Budget général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget général Champagnole Nozeroy Jura dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

Résultats reportés		472 105,67		1 952 709,06	0,00	2 424 814,73
Opérations de l'exercice		1 322 659,76	2 298 213,67		2 298 213,67	1 322 659,76
TOTAUX	0,00	1 794 765,43	2 298 213,67	1 952 709,06	2 298 213,67	3 747 474,49
Résultats de clôture		1 794 765,43	345 504,61			1 449 260,82
Restes à réaliser			8 353 413,05	6 576 962,20	8 353 413,05	6 576 962,20
TOTAUX CUMULES	0,00	1 794 765,43	10 651 626,72	8 529 671,26	10 651 626,72	10 324 436,69
RESULTATS DEFINITIFS		1 794 765,43	2 121 955,46		327 190,03	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget général Champagnole Nozeroy Jura, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07B Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe assainissement collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe assainissement collectif dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Assainissement collectif						
Résultats reportés		296 050,21		222 233,05	0,00	518 283,26
Opérations de l'exercice		325 393,33	283 300,07			325 393,33
TOTAUX	0,00	621 443,54	283 300,07	222 233,05	283 300,07	843 676,59
Résultats de clôture		621 443,54	61 067,02			560 376,52
Restes à réaliser			57 439,75	769 633,58	57 439,75	769 633,58
TOTAUX CUMULES	0,00	621 443,54	340 739,82	991 866,63	340 739,82	1 613 310,17
RESULTATS DEFINITIFS		621 443,54		651 126,81		1 272 570,35

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe assainissement collectif, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07C Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe assainissement autonome

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe assainissement autonome dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Assainissement autonome						
Résultats reportés		52 320,38		29 310,69	0,00	81 631,07
Opérations de l'exercice	27 964,43			530,25	27 964,43	530,25
TOTAUX	27 964,43	52 320,38	0,00	29 840,94	27 964,43	82 161,32
Résultats de clôture		24 355,95		29 840,94		54 196,89
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	27 964,43	52 320,38	0,00	29 840,94	27 964,43	82 161,32
RESULTATS DEFINITIFS		24 355,95		29 840,94		54 196,89

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe assainissement autonome, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07D Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe abattoir

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe abattoir dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Abattoir

Résultats reportés	47 683,18			41 582,72	47 683,18	41 582,72
Opérations de l'exercice		3 785,65	14 528,83		14 528,83	3 785,65
TOTAUX	47 683,18	3 785,65	14 528,83	41 582,72	62 212,01	45 368,37
Résultats de clôture	43 897,53			27 053,89	16 843,64	
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	47 683,18	3 785,65	14 528,83	41 582,72	62 212,01	45 368,37
RESULTATS DEFINITIFS	43 897,53			27 053,89	16 843,64	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe abattoir, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07E Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe centre autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Centre Autistes						
Résultats reportés			172 513,81		172 513,81	0,00
Opérations de l'exercice		169 100,85	4 397,04		4 397,04	169 100,85
TOTAUX	0,00	169 100,85	176 910,85	0,00	176 910,85	169 100,85
Résultats de clôture		169 100,85	176 910,85		7 810,00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	169 100,85	176 910,85	0,00	176 910,85	169 100,85
RESULTATS DEFINITIFS		169 100,85	176 910,85		7 810,00	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe centre autistes, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07F Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe ADS dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ADS						
Résultats reportés		15 709,00		12 947,65	0,00	28 656,65
Opérations de l'exercice		19 077,98	17 591,23		17 591,23	19 077,98
TOTAUX	0,00	34 786,98	17 591,23	12 947,65	17 591,23	47 734,63
Résultats de clôture		34 786,98	4 643,58			30 143,40
Restes à réaliser			8 677,20	16 000,00		
TOTAUX CUMULES	0,00	34 786,98	26 268,43	28 947,65	26 268,43	63 734,63
RESULTATS DEFINITIFS		34 786,98		2 679,22		37 466,20

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ADS, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07G Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe ordures ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe ordures ménagères dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Ordures ménagères						
Résultats reportés		16 474,45		72 003,18	0,00	88 477,63
Opérations de l'exercice	2 401,69			44 183,02		44 183,02
TOTAUX	2 401,69	16 474,45	0,00	116 186,20	2 401,69	132 660,65
Résultats de clôture		14 072,76		116 186,20		130 258,96
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 401,69	16 474,45	0,00	116 186,20	2 401,69	132 660,65
RESULTATS DEFINITIFS		14 072,76		116 186,20		130 258,96

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ordures ménagères, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07H Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe ZA EQUEVILLON

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Equevillon dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Equevillon						
Résultats reportés		87 021,65	136 508,77		136 508,77	87 021,65
Opérations de l'exercice		17 040,30	275 025,99		275 025,99	17 040,30
TOTAUX	0,00	104 061,95	411 534,76	0,00	411 534,76	104 061,95
Résultats de clôture		104 061,95	411 534,76		307 472,81	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	104 061,95	411 534,76	0,00	411 534,76	104 061,95
RESULTATS DEFINITIFS		104 061,95	411 534,76		307 472,81	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZA Equevillon, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07I Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe ZA LA PLANCHETTE

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA La Planchette dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA La Planchette

Résultats reportés		772 576,76	1 168 330,22		1 168 330,22	772 576,76
Opérations de l'exercice		100 000,00	28 204,23		28 204,23	100 000,00
TOTAUX	0,00	872 576,76	1 196 534,45	0,00	1 196 534,45	872 576,76
Résultats de clôture		872 576,76	1 196 534,45		323 957,69	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	872 576,76	1 196 534,45	0,00	1 196 534,45	872 576,76
RESULTATS DEFINITIFS		872 576,76	1 196 534,45		323 957,69	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZA La Planchette, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07J Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe ZA MONTROND

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Montrond dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Montrond						
Résultats reportés		450 943,13	461 806,79		461 806,79	450 943,13
Opérations de l'exercice	323,29		10 847,64		11 170,93	0,00
TOTAUX	323,29	450 943,13	472 654,43	0,00	472 977,72	450 943,13
Résultats de clôture		450 619,84	472 654,43		22 034,59	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	323,29	450 943,13	472 654,43	0,00	472 977,72	450 943,13
RESULTATS DEFINITIFS		450 619,84	472 654,43		22 034,59	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZA Montrond, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07K Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe ZA SIROD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Sirod dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Sirod						
Résultats reportés		286,78	57 633,82		57 633,82	286,78
Opérations de l'exercice	30,00		966,00		996,00	0,00
TOTAUX	30,00	286,78	58 599,82	0,00	58 629,82	286,78
Résultats de clôture		256,78	58 599,82		58 343,04	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	30,00	286,78	58 599,82	0,00	58 629,82	286,78
RESULTATS DEFINITIFS		256,78	58 599,82		58 343,04	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZA Sirod, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07L Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe Zone Commerciale dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe Zone Commerciale						
Résultats reportés		342 274,22	361 154,43		361 154,43	342 274,22
Opérations de l'exercice		1 186 160,00	802 400,00		802 400,00	1 186 160,00
TOTAUX	0,00	1 528 434,22	1 163 554,43	0,00	1 163 554,43	1 528 434,22
Résultats de clôture		1 528 434,22	1 163 554,43			364 879,79
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	1 528 434,22	1 163 554,43	0,00	1 163 554,43	1 528 434,22
RESULTATS DEFINITIFS		1 528 434,22	1 163 554,43			364 879,79

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Zone Commerciale, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07M Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe ZA CENSEAU

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Censeau dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Censeau						
Résultats reportés			7 455,00		7 455,00	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
Résultats de clôture	0,00		7 455,00		7 455,00	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00		7 455,00		7 455,00	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZA Censeau, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07N Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe ZA MIGNOVILLARD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Mignovillard dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Mignovillard

Résultats reportés		63 286,91	156 859,39		156 859,39	63 286,91
Opérations de l'exercice	2 718,00		7 926,74		10 644,74	0,00
TOTAUX	2 718,00	63 286,91	164 786,13	0,00	167 504,13	63 286,91
Résultats de clôture		60 568,91	164 786,13		104 217,22	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	2 718,00	63 286,91	164 786,13	0,00	167 504,13	63 286,91
RESULTATS DEFINITIFS		60 568,91	164 786,13		104 217,22	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZA Mignovillard, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-07O Comptes Administratifs 2021 – Budget annexe ZA BOUVET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA Bouvet dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Bouvet

Résultats reportés		216 664,32	484 392,03		484 392,03	216 664,32
Opérations de l'exercice		59 520,00	17 300,52		17 300,52	59 520,00
TOTAUX	0,00	276 184,32	501 692,55	0,00	501 692,55	276 184,32
Résultats de clôture		276 184,32	501 692,55		225 508,23	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	276 184,32	501 692,55	0,00	501 692,55	276 184,32
RESULTATS DEFINITIFS		276 184,32	501 692,55		225 508,23	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe ZA Bouvet, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2022-3-08 Bilan des acquisitions et cessions 2021

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Selon l'article L.2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire donne lieu chaque année à une délibération du conseil.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la collectivité.

Montant des acquisitions 2021 : 1 732 364.98 €

Montant des cessions 2021 : 1 246 160 €

Budget général – CA 2021

Acquisitions immobilières

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération /arrêté	Date de la signature de l'acte
Consort Rousseau	Commune de Mignovillard	ZC 53	66 a 4 ca	6 000,00 €	26/01/2021	Acte en cours
Centre de Gestion du Jura	3 Rue Victor Bérard Commune de Champagnole	AD 144 AD437	21 a 72 ca 6 a 65 ca	355 400,00 €	07/07/2020	10/09/2021
Chambre d'Agriculture du Jura	3 Rue Victor Bérard Commune de Champagnole			139 288,50 €	07/07/2020	9 et 10 sept 2021
SCI Immobilière Franck SALVI	2 rue du Fenu Commune d'Equévillon	B 0709	50 a 45 ca	350 000,00 €	02/07/2020	24/12/2020
SARL Artica	368 Chemin du Mont Rivel Commune de Champagnole	AS 0193	18 A 50 CA	100 000,00 €	30/09/2019	09/01/2020
Keystone Invest (acompte sur VEFA)	Rue Léon et Georges Bazinet Commune de Champagnole	AR 175 - 176 - 179 - 190 - 206 - 207 - 208 - 209	1ha 48 a 27 ca	781 676,48 €	15/04/2021	17/09/2021
		TOTAL		1 732 364,98 €		

Cessions immobilières

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
Sté KEYSTONE Invest	Rue Léon et Georges Bazinet Commune de Champagnole	AR 175-176- 179-190-206- 207-208-209	1 ha 48 a 20 ca	1 186 160,00 €	03/03/2020	17/06/2021
		TOTAL		1 186 160,00 €		

Cessions immobilières

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant TTC	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
Sté Immobilière Franck SALVI	ZA Bouvet à Champagnole	AP 326 - AP 328 - AP 331	6 000 m2	60 000,00 €	Arrêté du 27/7/2020	04/08/2021
		TOTAL		60 000,00 €		

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura pour l'année 2021.

2022-3-09A Affectation du résultat – Budget général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE, réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, Président,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 794 765.43 €,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 322 659,76 €
B Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	472 105,67 €
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	1 794 765,43 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	345 504,61 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	1 776 450,85 €
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	2 121 955,46 €
AFFECTATION =C=G+H	1 794 765,43 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 794 765,43 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE, réuni sous la présidence de M. Clément PERNOT, Président,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 169 100.85 €,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	169 100,85 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultat à affecter	
= A + B (hors reste à réaliser)	169 100,85 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	176 910,85 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	176 910,85 €
AFFECTATION =C=G+H	169 100,85 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	169 100,85 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les prévisions ont été établies comme les années précédentes sur les taux d'imposition identiques à l'année 2021 et en estimant les baisses de dotations d'Etat au regard des informations en notre possession.

Suite aux dispositions législatives relatives à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, le taux intercommunal de taxe d'habitation est figé à son niveau de 2019 et il n'est plus nécessaire de le voter. Le produit de cette fiscalité est remplacé par une fraction de la TVA collectée au niveau national.

Conformément aux orientations définies lors de la séance précédente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir en 2022 le taux de 18.60% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- **AUTORISE** le Président, et par délégation le Vice-président, à signer tout document afférent à ce dossier.

2022-3-11A Budgets Primitifs 2022 – Budget général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 700 000.00 €	9 700 000.00 €
Section d'investissement	16 300 000.00 €	16 300 000.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>8 353 413.05 €</i>	<i>6 576 962.20 €</i>

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2022-3-11B Budgets Primitifs 2022 – Budget annexe assainissement collectif

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe assainissement collectif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe assainissement collectif,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 095 000.00 €	2 095 000.00 €
Section d'investissement	5 085 000.00 €	5 085 000.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>57 439.75 €</i>	<i>769 633.58 €</i>

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe assainissement autonome,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe assainissement autonome,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	266 000 €	266 000 €
Section d'investissement	31 600 €	31 600 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe abattoir,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, étant précisé que Monsieur Rémi HUGON ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe abattoir,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	182 800 €	182 800 €
Section d'investissement	109 100 €	109 100 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2022-3-11E Budgets Primitifs 2022 – Budget annexe centre autistes

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe centre autistes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe centre autistes,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	298 000 €	298 000 €
Section d'investissement	549 200 €	549 200 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2022-3-11F Budgets Primitifs 2022 – Budget annexe ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ADS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ADS,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	162 300.00 €	162 300.00 €
Section d'investissement	23 800.00 €	23 800.00 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>8 677.20 €</i>	<i>16 000.00 €</i>

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2022-3-11G Budgets Primitifs 2022 – Budget annexe ordures ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ordures ménagères,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ordures ménagères,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 919 000 €	1 919 000 €
Section d'investissement	148 900 €	148 900 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2022-3-11H Budgets Primitifs 2022 – Budget annexe ZA EQUEVILLON

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Equevillon,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Equevillon,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	955 158.91 €	955 158.91 €
Section d'investissement	948 958.91 €	948 958.91 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA La Planchette,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA La Planchette,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 698 726.11 €	2 698 726.11 €
Section d'investissement	2 771 667.80 €	2 771 667.80 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Montrond,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Montrond,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 128 746.77 €	2 128 746.77 €
Section d'investissement	2 363 108.86 €	2 363 108.86 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2022-3-11K Budgets Primitifs 2022 – Budget annexe ZA SIROD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Sirod,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Sirod,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	454 888.56 €	454 888.56 €
Section d'investissement	400 286.60 €	400 286.60 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2022-3-11L Budgets Primitifs 2022 – Budget annexe Zone Commerciale

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe Zone Commerciale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe Zone Commerciale,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 289 564.41 €	3 289 564.41 €
Section d'investissement	2 864 108.86 €	2 864 108.86 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2022-3-11M Budgets Primitifs 2022 – Budget annexe ZA CENSEAU

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Censeau,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Censeau,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	77 455 €	77 455 €
Section d'investissement	84 910 €	84 910 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2022-3-11N Budgets Primitifs 2022 – Budget annexe ZA MIGNOVILLARD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Mignovillard,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Mignovillard,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	362 761.72 €	362 761.72 €
Section d'investissement	352 719.72 €	352 719.72 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2022 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Bouvet,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe ZA Bouvet,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 204 385.10 €	1 204 385.10 €
Section d'investissement	1 103 385.10 €	1 103 385.10 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

INTERFACE COMMUNES, COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DEPARTEMENT

Rapporteur : M. David DUSSOUILLEZ

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif du « Plan de soutien aux forces vives jurassiennes » à l'initiative du Département.

Pour rappel, le dispositif DST – Relance est mis en place pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. L'objectif est d'accompagner ces porteurs de projets qui feront appel aux entreprises locales pour leurs travaux.

Plusieurs dossiers ont été votés par le Département qui a déterminé le montant de subvention attribué pour chaque projet :

<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Objet du projet</u>	<u>Montant total HT</u>	<u>Montant d'aide départementale attribué</u>	<u>Montant d'aide sollicité à la CC</u>	<u>Taux d'aide</u>	<u>DETR sollicitée</u>
Arsure-Arsurette	Reprise de 3 branchements en plomb et remplacement d'un poteau incendie	9 990 €	3 330 €	3 330 €	33%	-
Arsure-Arsurette	Rénovation toiture du bâtiment abritant l'atelier communal et l'alambic situé rue d'Arsurette	14 821 €	4 940 €	4 940 €	33%	-
Bourg-de-Sirod	Installation de vannes de sectorisation sur le réseau d'eau communal	5 793 €	1 450 €	1 450 €	25%	-

Champagnole	Réhabilitation éclairage public communal : remplacement des 54 luminaires des rues André Malraux, Edgar Faure, Trouillot, Franche-Comté, Paul Crétin, du stand et Champs Sarrazins par des ampoules LED	13 340 €	2 670 €	2 670 €	20%	x
Champagnole	Remplacement éclairages du gymnase Jean Galfione en LED	22 279 €	5 570 €	5 570 €	25%	x
Champagnole	Remplacement des éclairages des terrains de football de la plaine de jeux des Louaitaux	89 389 €	29 795 €	29 795 €	33%	-
Crans	Aménagement d'une parcelle communale située rue de la Gare : démolition de 3 garages existants et construction de 4 nouveaux garages à louer	62 605 €	15 650 €	15 650 €	25%	x
Crotenay	Création d'un logement communal situé au 20 rue Rouget de Lisle	51 792 €	17 265 €	17 265 €	33%	-
Entre-deux-Monts	Réfection du monument aux morts : reprise de maçonnerie et installation de 4 poteaux bois clôturant l'accès	1 265 €	315 €	315 €	25%	x
Foncine-le-Bas	Remplacement des menuiseries extérieures des logements communaux situés dans l'ancienne école route de Saint-Laurent	3 979 €	995 €	995 €	25%	x
Le Pasquier	Installation d'un poteau incendie rue du Petit Clos sur le parking du cimetière	3 471 €	1 155 €	1 155 €	33%	-
Montrond	Réhabilitation de l'ancienne scierie située au 8 rue des Croix Neuves en bâtiment de stockage du matériel de la commune et des associations	98 763 €	24 690 €	24 690 €	25%	x
Ney	Remplacement des 6 luminaires situés autour de la salle du Briska par des ampoules LED	2 730 €	910 €	910 €	33%	-
Plénisette	Construction d'un abri des poubelles communales au 9 rue de la Mairie	2 180 €	545 €	545 €	25%	x
TOTAL		382 397 €	109 280 €	109 280 €		

Au total, 341 dossiers ont bénéficié de l'aide de la Communauté de communes dans le cadre de la DST Relance, pour un montant global de 1 984 652 €.

Pour rappel, la procédure de paiement pour les subventions DST-Relance attribuées par la Communauté de communes est la suivante :

- les communes font parvenir leur demande de paiement du solde de la subvention qui leur a été attribuée auprès du Département selon la procédure établie
- une fois le paiement du solde effectué par le Département, la Communauté de communes verse à son tour le solde de la subvention intercommunale

Les communes présentent donc leur demande de paiement uniquement au Département.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'attribution de subventions par la Communauté de communes pour les projets énumérés ci-dessus, pour un montant total de 109 280 €,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

EMPLOI, INSERTION, POLE AGRO-ALIMENTAIRE ET SERVICES A LA POPULATION

2022-3-13 Tarif de la redevance d'usage de l'abattoir

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

Le Conseil avait fixé le montant de la redevance unique d'abattage à 47 € HT par tonne, par délibération du 1^{er} juillet 2010, puis à 55 € HT par tonne à compter du 1^{er} octobre 2015 lors du nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir intercommunal d'Equévillon, signé avec la SARL Viande Nature Jura.

Au regard de l'activité constatée en 2018, ce tarif a ensuite été porté à 60 € HT par tonne à compter du 1^{er} février 2019, puis à 70 € à compter du 1^{er} février 2020.

En 2021, l'activité est en légère baisse à 1.288 tonnes (-102 t), après une progression significative en 2020 à 1.390 t (+240 t). L'abattage de la plupart des espèces progresse sauf pour les équins. En effet, la réduction d'activité des équins se poursuit en 2021 avec un volume de 489 t, soit une baisse de 137 t (-21 % par rapport à 2020).

Sur l'exercice comptable 2021, le montant de la redevance perçue s'est donc élevé à 90.151,11 € avec un tarif de 70 € la tonne.

Afin d'améliorer les recettes du budget annexe, il est proposé de porter la redevance à 75 € HT la tonne à compter du 1^{er} avril 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Rémi HUGON ne prend pas part au vote

- **APPROUVE** l'actualisation du montant de la redevance d'usage de l'abattoir et de porter celui-ci à 75 € HT la tonne à compter du 1^{er} avril 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

ACTION SOCIALE ET MICRO-CRECHES

2022-3-14 Contrat Local de Santé

Rapporteur : Mme Catherine ROUSSET

Par délibération du 9 juillet 2019, le Conseil a autorisé la collectivité à s'engager dans la démarche d'élaboration d'un CLS au côté de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins. Conformément à l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le Projet Régional de Santé est constitué » :

- d'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans,
- d'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Les orientations stratégiques et les actions du contrat proposées suite aux comités de pilotage du CLS, en date des 10 octobre 2020 et 27 janvier 2021, sont les suivantes :

- Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins de premiers recours
- Axe 2 : Améliorer la prévention et renforcer les parcours de Santé
- Axe 3 : Promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous
- Axe 4 : Coordination, animation et évaluation

Tableau synthétique du programme d'actions

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Nom du promoteur
Améliorer l'Accès aux Soins de Premiers Recours	Renforcer la coopération interprofessionnelle et développer la délégation de tâches	AS (Communautés de communes)
	Soutien aux actions en faveur de la démographie médicale et de l'attractivité du territoire	AS (Communautés de communes)
	Améliorer l'accès aux soins non programmés (CPTS ...)	ARS/CPAM
Améliorer la prévention et renforcer les parcours de Santé	Déployer des actions de prévention et de promotion de la santé sur la thématique des conduites addictives	MFBFC/IREPS
	Accompagner le déploiement du Contrat territorial en santé mentale sur le territoire	CHS via coordonnatrice PTSM
	Améliorer et renforcer le parcours maternité/parentalité et développement enfant	Service enfance/jeunesse CC Animatrice santé
	Promotion de l'éducation nutritionnelle et de l'activité physique (PNNS)	Animatrice et réseau Sport Santé
	Amélioration du parcours des personnes fragiles (PA/PH), patients complexes et de leurs aidants	DAC
	Promouvoir le Pass'Santé Jeunes	IREPS
	Promouvoir le dépistage organisé contre les cancers du sein, colorectal, col de l'utérus auprès des habitants et prévention des cancers de la peau	CRDC et AS
Promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous	Lutte contre l'ambrosie et prévention de sa prolifération	FREDON Franche-Comté
	Renforcer la prévention des maladies transmissibles par les tiques	Lympact
	Sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens	MFBFC/IREPS
Coordination, animation et évaluation	Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé	ARS
	Evaluer le Contrat Local de Santé	ARS

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans. Sur la base des enseignements du suivi annuel présenté chaque année dans le cadre du Comité de Pilotage CLS, le présent contrat socle peut être modifié et complété par le biais d'avenants validés en COPIL CLS et pouvant concerner notamment de nouveaux partenaires et de nouvelles orientations et actions.

Après avis favorable de la Commission action sociale et micro-crèche, réunie le 8 mars dernier,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10 ;

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté en date du 2 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2) ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Contrat Local de Santé tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.